

Les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval

		
<p><i>Navires de pêche dans le port de Méan, 2018</i></p> <p>© Anatole DANTO</p>	<p><i>Pêche aux bourgnes, années 1990</i></p> <p>© Joseph BOURIAUD</p>	<p><i>Pêche à l'alose au filet dérivant, 2014</i></p> <p>© Anatole DANTO</p>

Description sommaire

On observe plusieurs communautés de pêcheurs cohabitant au sein de la Basse-Loire aval, espace géographique comprenant l'estuaire du plus long fleuve français, la Loire, sur sa portion fluvio-maritime, entre Nantes et Saint-Nazaire, mais aussi les berges environnantes (lit majeur), et donc les villes et villages établis entre les collines du Pays de Retz (rive sud), le sillon de Bretagne et le marais de Brière (rive nord). La superposition de la réglementation au sein de ce territoire d'interfaces entre terre et mer, entre eaux douces et eaux salées, et la sur-représentation d'administrations historiques pour le gérer (Eaux et Forêts, Affaires maritimes, etc.), couplées à des évolutions réglementaires importantes tant socio-économiques qu'environnementales ont conduit à éclater une communauté auparavant soudée en une multitude de communautés et groupes différents. Cette hétérogénéité est contemporaine, et dans l'esprit de certains de pêcheurs, l'homogénéité des « pêcheurs de la Basse-Loire » prévaut encore parfois.

L'ensemble des pêcheurs ciblent surtout les poissons migrateurs, en tout ou partie, et sont donc fédérés autour des pratiques de pêche aux amphihalins (anguille, alose, lamproie, flet, mullet, éperlan ; auparavant : truite, saumon, esturgeon), mais également à d'autres espèces de poissons (poissons de mer, poissons blancs), de crustacés (boucauts/boucaux, chevrette, crevette de Loire), ou de coquillages.

Les pêches en Basse-Loire aval constituent un ensemble de pratiques incluant, en amateur, la pêche aux bosses et aux nacelles, la pêche à la bignée, la pêche aux bourgnes (ainsi que la pêche aux carrelets fixes et mobiles, commune à tout l'arc atlantique, qui fait l'objet d'une autre fiche), et, par les professionnels, principalement la pêche au tamis à civelle.

La pêche est également localement indissociable de savoir-faire artisanaux (notamment en vannerie, ou charpenterie de marine), et d'une connaissance très fine de la nature et de l'univers (multitude de savoirs écologiques locaux et traditionnelles). La pêche contribue ainsi au façonnement d'un paysage culturel particulier au sein de la Basse-Loire, grâce à l'entretien d'un patrimoine bâti direct et indirect, lié à la diversité de ses pratiques.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval

En langue régionale

Sans objet

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Pratiques sociales, rituels ou événements festifs
- Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Les communautés sont tout d'abord scindées en fonction de critères administratifs, qui ont contraint les pratiques au fil du temps. Ainsi, on observe une répartition en pêcheurs professionnels ou amateurs, ciblant plus particulièrement les poissons migrateurs amphihalins.

La communauté de pêcheurs amateurs. On observe tout d'abord un groupe bien identifié de pêcheurs amateurs au carrelet fixe de rive (appelé « pêcherie » localement), sur l'estran des communes de Saint-Brevin et Corsept. Ils sont une cinquantaine, fédérés au sein de l'Association des pêcheries du sud estuaire. Leur pratique traditionnelle fait actuellement l'objet d'une autre fiche d'inventaire. Les 150 pêcheurs amateurs restant peuvent se subdiviser en trois groupes :

- Les pêcheurs amateurs aux lignes et les pêcheurs amateurs aux carrelets mobiles, sur les quais des ports (130 environ). Ils ne sont pas abordés dans ce cadre de cette fiche, se référer à la fiche en cours sur la pêche au carrelet (par l'Union des carrelets de l'Arc Atlantique) ;
- Les pêcheurs amateurs aux carrelet fixe sans pêcherie (une demi-douzaine) : ils ne sont pas abordés dans ce cadre de cette fiche, se référer à la fiche en cours sur la pêche au carrelet (par l'Union des carrelets de l'Arc Atlantique) ;
- Les pêcheurs amateurs aux bourgues (quatre pratiquants), à la bignée (trois ou quatre) et les pêcheurs amateurs aux nasses et bosselles (une douzaine).

La communauté des pêcheurs professionnels. Elle est estimée à 130 pratiquants, mais cela varie beaucoup selon la saison. Une grande partie des pêcheurs professionnels de la Basse-Loire n'y est en réalité pas inféodée, et ne vient pêcher la civelle qu'à la saison hivernale, parfois pour quelques semaines seulement. Ces pêcheurs sont principalement issus des ports des côtes de la Loire-Atlantique, plus rarement du sud du Morbihan, ou du nord de la Vendée (hors quartiers maritimes locaux). On en compte une soixantaine. L'autre partie des pêcheurs professionnels travaille et vit à l'année en Basse-Loire (quartiers maritimes de Nantes et Saint-Nazaire, au sein des différents ports de pêche (Basse-Indre, Couëron, Le Pellerin, Cordemais, Paimboeuf, Méan et Saint-Nazaire, etc.). Cette quarantaine de marins-pêcheurs pratique donc à l'année en Basse-Loire, ciblant poissons, crustacés et coquillages. Enfin, au sein des pêcheurs professionnels, quelques fluviaux (sur la trentaine de fluviaux ligériens) venaient aussi pêcher sur cette portion de la Basse-Loire. Leur accès à l'aval de la LSE était en théorie proscrit, mais certains ont eu des droits de pêche historiques,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

renouvelés annuellement par dérogation, pour descendre pêcher la civelle à la saison hivernale, jusqu'à une ligne reliant Paimboeuf aux sables de Donges est. Ce droit s'est éteint en 2016, mais historiquement proche de nous, il convient de le mentionner et de l'évoquer.

Les pêcheurs professionnels maritimes sont gérés par le Comité Régional des Pêches des Pays-de-la-Loire (COREPEM). Il existe aussi une association fédératrice des pêcheurs professionnels de la Basse-Loire : l'Association des Pêcheurs Professionnels Maritimes et Fluviaux Eau Douce de Loire Atlantique (AADPPMFEDLA), qui, lors du dernier renouvellement des baux de pêche, les statuts type des AAPPED ayant été légèrement modifiés, en a profité pour modifier son acronyme, devenant l'AAPPED 44 (Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Loire-Atlantique). Sur le fond, rien n'a changé mais l'AADPPMFEDLA en a profité pour simplifier son sigle, pour plus de visibilité, en devenant l'AAPPED 44. Les marins pêcheurs font ainsi toujours partie de l'AAPPED 44, en sus des pêcheurs professionnels fluviaux.

La communauté des pêcheurs peut recevoir une acception plus large, comprenant :

- Les gestionnaires locaux de la pêche et organes de soutien : les administrations (Direction Inter-Régionale de la Mer Nord-Atlantique Manche-Ouest DIRM NAMO, Direction Départementale des Territoires et de la Mer DDTM 44, Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire GPM NSN), les organes représentatifs (COREPEM, AAPPED 44), et de soutien (Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Région des Pays de la Loire SMIDAP).
- Les agents de police des pêches (Office Français pour la Biodiversité OFB, ex-Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS et ex-Agence Française pour la Biodiversité, elle-même ex-Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques ONEMA et ex-Agence des Aires Marines Protégées ; Délégation à la mer et au littoral/Unité littorale des Affaires maritimes DDTM/DML/ULAM).
- Les associations investies dans la défense, la promotion et la valorisation des activités de pêche (Association des Pêcheries du Sud Estuaire APSE par exemple).
- Les mareyeurs, poissonniers, agents de transformation et de vente des produits halieutiques de la Basse-Loire, qui travaillent au contact quotidien des pêcheurs.
- Les consommateurs de ces produits, qui transmettent notamment la gastronomie associée.
- Les fabricants d'engins et filets, amateurs comme professionnels.

Les braconniers, estimés à une soixantaine sur l'ensemble de la Basse-Loire, pratiquent une pêche illicite sur l'ensemble de l'estuaire, en visant particulièrement certaines espèces de poissons à forte valeur ajoutée. Les techniques de pêche employées sont artisanales, inspirées des anciennes techniques de pêches amateur aujourd'hui interdites (tamis artisanaux à civelle par exemple). Cette communauté, bien organisée, a connu une forte évolution au cours des 15 dernières années. En 2006, l'interdiction de pêche à la civelle pour les pêcheurs amateurs conduit à une augmentation consécutive du nombre de braconniers, une partie de la communauté initiale de pêcheurs amateurs à la civelle (150 environ) souhaitant poursuivre leur pratique, hors cadre légal. Les peines encourues, lourdes, vont décourager la plupart de ces néo-braconniers locaux, qui s'appuyaient sur des droits de pêche historiques locaux pour perpétuer une pratique. Cette communauté a petit à petit été remplacée par une communauté de braconniers plus professionnalisés, organisés en une véritable bande organisée, avec des ramifications à l'internationale. Aujourd'hui, l'administration estime qu'une cinquantaine de membre de ce réseau pratique encore une pêche illégale en Basse-Loire. Logiquement, cette communauté n'a pas été enquêtée, et son activité ne peut pas être consacrée comme PCI. Il semblait toutefois important de la mentionner pour la présenter, car elle a pu, par le passé, être le réceptacle de certaines pratiques historiques locales, placées en voie d'extinction par des évolutions réglementaires.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Globalement, la pêche est dans la région un exercice dévolu aux hommes. Traditionnellement, les femmes restent à terre, et gèrent la filière pêche (matériel, vente, comptabilité, etc.). Actuellement, très peu de femmes pratiquent, aussi bien en professionnel qu'en amateur. La moyenne d'âge des pêcheurs est aussi assez élevée, mais plusieurs jeunes se sont installés en professionnels, âgés pour la plupart d'une vingtaine d'années.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les pêches de la Basse-Loire sont spécifiques à l'écosystème d'un large estuaire comme celui du fleuve Loire. On retrouve une partie de ces pratiques au sein d'autres territoires estuariens ou de basses côtes sableuses, à chaque fois concernés par des variations de marées importantes (façade atlantique préférentiellement) :

- Côtes du Morbihan sud (Golfe et côtes du Mor Braz et de la Baie de Vilaine)
- Côtes de la Vendée à l'Adour (Côtes atlantiques)
- Pour la civelle : fleuves et rivières autorisés à la pêche, de la mer du Nord au Pays Basque

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Une partie des pratiques de pêche de la Basse-Loire se retrouvent également à l'étranger, notamment sur d'autres territoires estuariens ou de basses côtes sableuses, à chaque fois concernés par des variations de marées importantes, essentiellement en hémisphère nord (côtes de la mer du Nord, de la Manche, de la mer d'Irlande, ou de l'Atlantique nord-est et nord-ouest) :

- Royaume-Uni (Pays-de-Galle, côtes de la Manche),
- Allemagne (mer des Wadden),
- Pays-Bas (côtes et estuaires),
- Belgique (côtes et estuaires),
- France (côtes atlantiques, de la Manche et de la mer du Nord),
- Canada (côtes basses des provinces maritimes atlantiques, estuaire et Golfe du Saint-Laurent), nord des USA (façade Atlantique).

I.5. Description détaillée de la pratique

Les pratiques des pêcheurs de la Basse-Loire aval étant nombreuses, elles sont présentées ici en fonction des communautés de pêcheurs, et des engins utilisés :

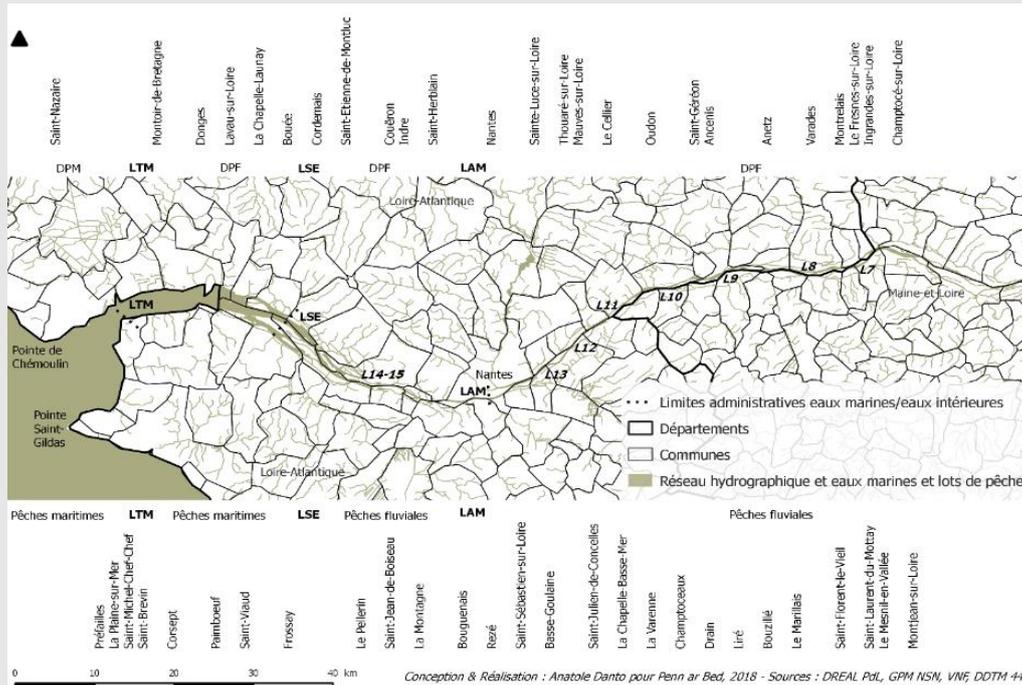
- Les marins-pêcheurs de la Basse-Loire et hors quartiers maritimes, pour la pêche professionnelle
 - La pêche amateur aux nasses et bosselles
 - La pêche amateur à la bignée
 - La pêche amateur aux bourgues

Les questions environnementales sont primordiales pour les marins-pêcheurs. Parfois décriée, les pratiques de pêche sont désormais mieux encadrées, notamment concernant l'anguille, avec le respect du Plan de gestion anguille édicté par l'Union européenne. D'autres pêches ont été réduites, voire interdites, même si la pression de pêche sur l'estuaire n'est pas non plus anodine, et a connu une apogée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Si les captures sont en diminution dans leur

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

globalité, certaines espèces halieutiques sont soumises à de nombreuses pressions, qui peuvent interroger leur pérennité. La pêche en est l'une d'elles, et le secteur professionnel met en place différentes mesures de régulations. La pêche amateur quant à elle a également un impact environnemental, mais plus difficile à quantifier, car les pêcheurs n'ont pas d'obligations déclaratives. Cependant, les pratiques amateurs traditionnelles permettent souvent une certaine soutenabilité des activités, grâce à des mailles larges lors des vanneries par exemple.

En amont de ce paragraphe, il convient de présenter une carte des limites administratives du territoire, et un calendrier des pêches en Loire.



Carte 1 : Limites administratives en Basse-Loire. La Basse-Loire aval se situe entre la LSE et la LTM. © Anatole DANTO.

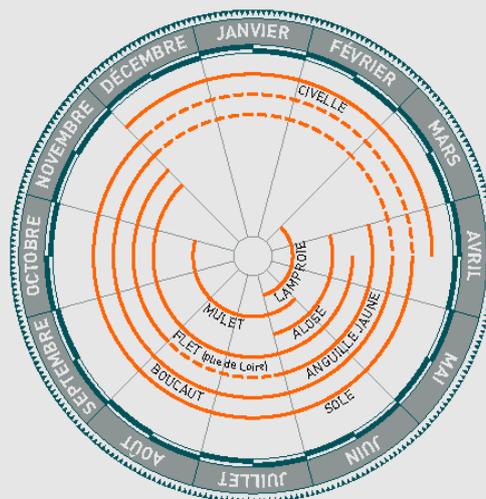


Figure 1 : Calendrier des pêches en Loire. © GIP Loire Estuaire. Nota : la civelle est autorisée jusqu'au 30 avril, et non jusqu'au 15.

La pêche professionnelle en Basse-Loire aval

La pêche au tamis à civelle des marins-pêcheurs

En 2017, parmi les licenciés CMEA (Commission des Milieux Estuariens et des poissons Amphihalins), permettant au détenteur de pêcher dans les estuaires et les amphihalins, 95 marins-pêcheurs détenaient un droit d'accès au bassin Loire (qui inclue la Loire mais également les ports de Pornic et du Collet pour la civelle), sur un total de 438 licenciés CMEA au niveau national. Ces marins détenaient tous le Droit de pêche spécifique (DPS) "civelle", 21 détenaient un DPS "Anguille jaune", 17 détenaient un DPS "autres espèces amphihalines" (lamproie, alose) et 19 détenaient un DPS "autres ressources estuariennes" (bar, mullet, crevette, ...). Il s'agit de droits de pêche que certains marins-pêcheurs ne vont en réalité pas exploiter durant l'année, ou pas dans leur totalité. Certains les demandent par précaution, en cas de prise accessoire ou dans des cas exceptionnels (exploitation d'une autre espèce contrainte par la météo, absence de ressource, difficultés de marché, ...).

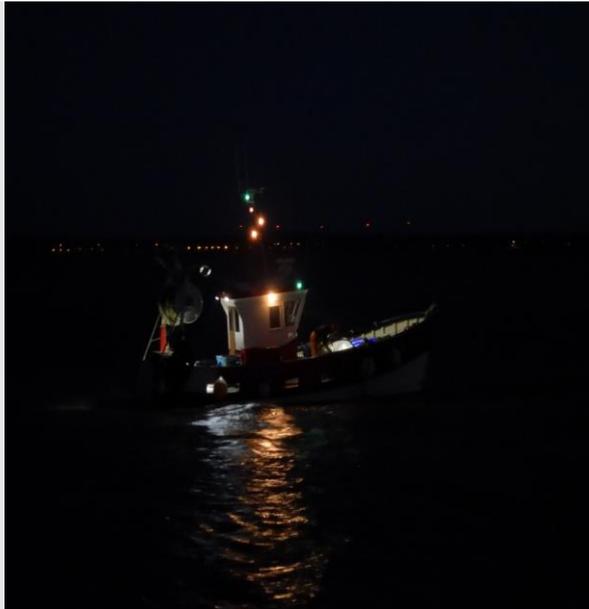
La pêche la plus emblématique est celle à la civelle. Elle est très réglementée, encadrée notamment par le Plan de gestion de l'anguille à l'échelle de l'Union européenne, avec une déclinaison dans la réglementation nationale. Aujourd'hui, cette pêche est donc très standardisée, réglementée et contrôlée, et la pratique est globalement commune à l'ensemble des pêcheurs professionnels. La saison de pêche n'ouvre officiellement qu'au 1^{er} décembre, mais souvent, les civelles ne sont pas encore présentes à cette date, faut à un alignement des conditions météorologiques, climatiques et hydrologiques. Les pêcheurs s'attachent à suivre les prix de la civelle, qui montent en tout début de saison, puis se tassent avec le temps.

Ils ne pratiquent qu'avec un type d'engin, le seul autorisé désormais : le tamis à civelle, donc diamètre et mailles ne doivent pas dépasser certaines tailles. Ils mettent à eau un tamis à tribord, et un à bâbord, et effectuent un trait de tamis (3 à 5 minutes généralement, selon la quantité de civelles à migrer, et les embâcles présents dans l'eau. Plus l'eau est chargée, plus les pêcheurs vont devoir virer les tamis).



Photographie 1 : Tamis à civelles réglementaire, 2017. © Anatole DANTO.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 2 : Relève du tamis à civelle après l'avoir dressé, face à Donges, 2018. © Anatole DANTO.

Les tamis sont alors relevés, et vidés sur une table de tri. Les civelles sont triées, et placées en viviers oxygénés, puis en fin de marée, en seaux ou bacs à marée, avec de l'eau de Loire, avant d'être transférées dans des caisses en polystyrène, et vendues aux mareyeurs. Les mareyeurs, historiquement établis le long de l'estuaire, vont alors les stocker en bacs plusieurs jours, avant de les expédier en grande quantité. Les pêcheurs stockent désormais de plus en plus dans des viviers individuels, chez eux, avant d'organiser des livraisons chez des mareyeurs qui peuvent être délocalisés de l'estuaire de la Loire

La ressource en civelle est devenue si chère (plus de 1000€/kg à certaines saisons, plutôt autour des 500€/kg depuis la fermeture de l'exportation hors Union européenne, décidée pour préserver la population d'anguille, en 2010) qu'on ne la trouve presque plus sur les étals des poissonniers locaux.

Parallèlement, on constate une chute drastique des populations d'anguille européenne à l'échelle du continent. Plusieurs mesures de gestion ont été mises en place, visant notamment à réduire la mortalité par pêche. Dans les années 2000 et 2010, plusieurs plans de sortie de flotte ont ainsi été financés par l'Europe à destination des pêcheurs de la Basse-Loire, divisant par deux en une dizaine d'années le nombre global de professionnels pratiquant. Leurs navires ont été détruits, et plusieurs pêcheurs sont partis en cessation anticipée d'activité.

Ces mesures de gestion ont en sus institué la mise en place d'une gestion des pêches par quotas, attribués aux pêcheurs adhérents à l'organisation de producteurs Estuariens (OP Estuariens), comme aux non adhérents. Ces quotas destinent également 60% des captures à des opérations de repeuplement en bassins versants. Certains ports ont ainsi perdu un nombre très important de pêcheurs en peu d'années. Depuis quelques années, un nouveau tamis est autorisé. Tout d'abord testé à titre expérimental par certains pêcheurs professionnels de la Basse-Loire, l'hydrotamis a fait ses preuves, et permet de moins écraser la civelle lors des traits de tamis. Outre le tamis classique, il se compose d'une poche supplémentaire de stockage de la civelle, vidée à la relève.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 3 : Vivier embarqué surmonté d'une grille tamisée pour trier, et seaux à civelles, 2017
© Anatole Danto



Photographie 4 : Civelles conduites chez le mareyeur, 2014. © Anatole DANTO.

Différentes recettes de civelles existent. On dit traditionnellement qu'il faut « les laver sept fois » pour leur enlever le mucus, et pouvoir les cuisiner. Deux grandes recettes existent : la première consiste à bouillir les civelles, et à les manger froides, en vinaigrette (avec des échalotes émincées, ou de la salade de pissenlit) ; la seconde consiste à poêler directement les civelles dans un beurre ail et persil.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 5 : Civelles de Loire bouillies froides, en attente de la salade, 2013. © Anatole DANTO.



Photographie 6 : Civelles ail et persil, 2013. © Sylvie LUBERT.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 7 : Thétis, canot Basse-Indrais, armé à la pêche en Basse-Loire jusqu'à son don à l'association La Cale de l'Île dans les années 2000. © Anatole DANTO.



Photographie 8 : Civeliers fluviaux à la Cale des Carris, face à Cordemais, armés à la civelle, 2015. © Anatole DANTO.

Les marins-pêcheurs de la Basse-Loire

Les deux quartiers maritimes se partageant la Basse-Loire sont ceux de Nantes (qui englobe également le sud du Pays de Retz, donc la Baie de Bourgneuf dans sa portion Loire-Atlantique) et de Saint-Nazaire (qui va de la Vilaine à la Loire). Plusieurs marins-pêcheurs y ont leur port d'attache, et y mouillent leur navire à l'année en Basse-Loire, au sein des ports de Saint-Nazaire ville, Saint-Nazaire Méan, Saint-Brevin Mindin, Paimboeuf, Cordemais, Couëron, Frossay Le Carnet, Le Pellerin, ou Rezé Haute-Île. Autrefois, on trouvait également des pêcheurs professionnels à Indre, Lavau-sur-Loire, Bouée Rohars, Bouguenais Port-Lavigne, Indre, Rezé Trentemoult, etc.

Ces marins-pêcheurs pratiquent donc la Basse-Loire à l'année, et leur activité suit le cycle des migrations des poissons, eux-mêmes dépendant du cycle des saisons. Ainsi, comme le montre le calendrier des pêches présenté plus haut, l'année est rythmée par différents types de pêches, ciblant des espèces différentes. En résultent des territoires de pêche et des engins différents selon l'espèce ciblée, et donc la période de l'année.

Concernant la civelle, classiquement, les marins-pêcheurs originaires de Basse-Loire pratiquent de la même manière que leurs collègues venant des ports exogènes, et des professionnels fluviaux. Les tamis sont les mêmes, les circuits de commercialisation également.



Figure 2 : Navires paimbotins armés à la civelle, aquarelle de Anne MANDVILLE. © Famille MANDVILLE.

La flottille est constituée de nombreux petits bateaux, de taille très variée. Plusieurs d'entre eux ne sont taillés que pour l'estuaire interne, tandis que d'autres, plus gros, sortent dans l'estuaire externe, « en mer », à certaines périodes, notamment pour cibler la crevette ou la sole, au casier ou au chalut. Durant certaines périodes, les pêcheurs ne sont concentrés que sur une seule et même espèce (civelle par exemple), tandis qu'à d'autres moments, ils pratiquent une pêche de polyactivité, entre la Basse-Loire et l'estuaire externe, allant une marée en mer, l'autre en Loire, fonction de la météorologie du moment. Ils sont aussi dépendants des dates d'ouverture et de fermeture de certaines pêches.

Une grande partie d'entre eux (une vingtaine) pêche l'anguille jaune. Les dates de pêche sont réglementées, et elle se pêche au printemps. La pêche à l'anguille jaune s'effectue à la nasse, aussi localement appelée bosselle lorsqu'elle sert à la pêche de l'anguille. Les nasses sont aujourd'hui en plastique. Elles sont disposées en filières, c'est-à-dire portées à plusieurs par un seul cordage, que l'on immerge à l'aide de lest, et que l'on fait flotter dans la colonne d'eau à l'aide de flotteurs. Les pêcheurs disposent leurs filières de nasses près des rives, en dehors du chenal de navigation. Un pêcheur dit que : « l'anguille bouge surtout les nuits d'orage, de tempête, ou alors quand il y a des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

mouvements d'eau. Des fois, pendant une semaine, on prend rien ». Auparavant, certains pêcheurs pratiquaient le chalut à anguilles, aujourd'hui disparu.



87. Pêche à l'anguille dans l'estuaire de la Loire (44) par R. Bossard et P. Garnier, juillet 1988.

Photographie 9 : Pêche à l'anguille en Loire, en 1988. Coll. Musée de Bretagne : <http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo168190>

Les nasses servent aussi à pêcher la crevette blanche, les boucaux, et la chevrette en Loire.



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Photographie 10 : Nasses à crevettes à Paimboeuf, 2017. © Anatole DANTO.

Les filets sont employés par les professionnels sur l'estuaire. On retrouve aujourd'hui encore plusieurs types de filets : filets droits, filets trémail ou tramail. On les emploie généralement en tant que filets dérivants. On les met à l'eau à un point donné, et on suit leur remontée ou leur descente, portés par l'onde de marée, flot ou jusant. On le remonte ensuite dans le bateau de pêche, à l'issue de la marée. Ce filet est employé essentiellement pour cibler les aloses, les bancs de mullets, et dans une moindre mesure, les lamproies. Lamproies et aloses sont pêchées au printemps, après la civelle, et avant le début de l'été, le mullet plutôt au printemps et au début d'automne. La plie de Loire, ou flet, était aussi pêchée parfois au filet trémail, mais sa pêche n'est plus recherchée.

La lamproie était consommée traditionnellement dans les familles de pêcheurs (lamproie à la sauce indraise, lamproie au muscadet, ...), ou transformée (conserves au vin rouge, comme un civet), et vendue dans la région bordelaise. Sa consommation était donc réservée à des initiés, et la lamproie n'était que rarement vendue fraîche sur les étals. Le mullet est également un poisson peu consommé, à l'image quelque peu négative, malgré une remise au goût du jour. Quelques pêcheurs fument les mullets, d'autres les salent, mais la plupart les consomment classiquement, au four ou à la poêle. Enfin, l'aloise était très recherchée, et l'est encore aujourd'hui. La pêche s'écoule très vite auprès des restaurants, qui la cuisine au citron ou à l'oseille. La plie de Loire, quant à elle, était poêlée, à l'ail et au beurre : « on faisait revenir au beurre les petites plies, pas plus grosses que mes doigts, et on se régala ».



Photographie 11 : Pêche à l'aloise au filet dérivant, 2014. © Anatole DANTO.

La communauté de marins-pêcheurs en Basse-Loire a globalement diminué, et certains ports sont aujourd'hui sans pêcheurs. Parallèlement, le travail des mareyeurs, poissonniers et transformateurs s'est concentré au sein de quelques entreprises (Rezé, Paimboeuf, Trignac, ...), parfois éloignées des bords de Loire. Plusieurs événements ont disparu, ou ont évolué, comme la fête de la civelle à Basse-Indre, devenue la Fête de la Loire, et ne proposant plus de civelle. D'autres événements festifs, qui associaient les pêcheurs, ont aussi périclité, comme la fête de la saison de la civelle, à Paimboeuf, où les pêcheurs se retrouvaient pour boire un coup dans les cafés des quais. De nombreux débits de boissons portent encore des noms liés aux pratiques locales : café de la marine, café de la Loire, café du bac, café du port, ...

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les marins-pêcheurs hors quartiers maritimes

Les marins-pêcheurs hors quartiers maritimes proviennent de différents ports en dehors de la Basse-Loire. Ils sont principalement originaires du nord Vendée (Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier, etc., soit des quartiers de Noirmoutier et des Sables d'Olonne), ou du sud Morbihan (quartier de Vannes principalement, voire Auray). Ces pêcheurs arment à l'année à la pêche côtière, et possèdent des navires plus gros et plus puissants (généralement armés pour le chalut ou les casiers), pratiquant dans le Mor Braz, la Baie de Bourgneuf, ou l'estuaire externe de la Loire. Ils ne prennent une licence en Loire que pour la civelle (Droit de pêche spécifique : DPS civelle), et viennent s'établir, à partir de décembre, dans les ports de Saint-Nazaire ville, Cordemais ou Paimboeuf, voire le Pellerin ou Couëron, rarement plus en amont. Ils pratiquent exactement de la même manière que les précédents, puisque la réglementation sur les tamis est similaire. Leurs circuits de commercialisation sont aussi les mêmes sur l'estuaire. Les marins-pêcheurs des quartiers maritimes de Nantes et Saint-Nazaire ayant leur port d'attache hors de la Basse-Loire (Pornic, Préfailles, La Plaine-sur-Mer, Le Croisic, etc.), fonctionnent de manière similaire.



Photographie 12 : Exemple de navire civelier hors quartier à Paimboeuf (celui-ci est immatriculé aux Sables d'Olonne), 2018. © Anatole DANTO.

La pêche amateur en Basse-Loire aval

La pêche amateur est aussi très présente en Basse-Loire. Estuaire oblige, on observe une concentration forte de multiples pratiques, certaines plutôt issues du domaine littoral, d'autres du domaine fluvial. Ce « joyeux mélange » trouve ses origines dans la nécessité d'adapter les engins de pêche aux changements environnementaux quotidiens (marées, crues, salinités, ...), et aux différentes espèces présentes (et notamment aux amphihalines). Ainsi, différents modes de pêche ont émergé, et se sont perpétués jusqu'à nos jours, en cohabitation entre eux, mais aussi avec les pratiques de pêches professionnelles précédemment évoquées. Le tableau de Anne Mandeville ci-dessous illustre bien cette diversité des pêches et des pratiques concernant par exemple la civelle.



Figure 3 : La pêche à la civelle, au dagot et à la d'rive à Paimboeuf, lithographie de Anne MANDÉVILLE. © Famille MANDÉVILLE.

De nombreux siècles durant, l'ensemble des espèces étaient autorisées à la pêche, et aucun engin, ou presque, n'était prohibé. La seconde moitié du XX^{ème} siècle a modifié en profondeur ces faits : plusieurs pêches ont été fermées, et les amateurs sont les premiers à avoir été touchés par ces restrictions. Ainsi, depuis quelques dizaines d'années, il leur est interdit de pêcher saumon et truite de mer. Depuis 2006, ils n'ont pas le droit de pêcher la civelle, ni l'anguille argentée (ou anguille d'avalaison). Le filet, auparavant toléré, a été interdit aux amateurs. Parallèlement, la législation a institué une restriction du calendrier de pêche, passant par des fermetures spécifiques plusieurs mois par ans (l'anguille jaune est ainsi limitée à une pêche de printemps par exemple). Malgré ces fermetures, qui ont logiquement entraîné une perte drastique du nombre de pêcheurs amateurs (corrélée à la Loi pêche de 1984 précitée), et les différentes problématiques affectant la pêche amateur en Basse-Loire, quelques pêches subsistent encore, mais sont globalement fortement menacées de disparition à très courte échéance, faute de pratiquants.

La pêche amateur aux nasses et bosselles

La pêche amateur aux nasses et bosselles correspond à la même activité que la pêche professionnelle éponyme. Toutefois, et la différence est bien là : les pêcheurs amateurs sont fortement limités en nombre d'engins posés en même temps. Ils n'ont donc pas le droit de poser en filière, et ne possèdent généralement pas de navire de pêche. Ils posent donc directement depuis la rive, accrochant leurs nasses et bosselles aux quais, aux troncs, etc. Ils ciblent spécifiquement l'anguille, et pour cela, posent généralement leurs engins à proximité immédiate d'affluents de la Loire (réseau hydrographique de petite taille, exutoires, etc.). Recenser les pêcheurs, qui n'ont aucune obligation d'affiliation ou de paiement d'un droit de pêche en zone maritime est compliqué. Mais la pratique des nasses est en très grande perte de vitesse dans l'estuaire, faute d'anguilles. On estime ainsi qu'une douzaine de pêcheurs pêchent encore ainsi dans les étiers et bras annexes.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 13 et 14 : nasse à anguille d'un pêcheur amateur posée dans l'étier de la Maison Verte, à Corsept, 2016. © Anatole DANTO.

La pêche à la bignée

La pêche à la bignée (prononcé [bigne] et non [bije], on retrouve aussi « biguenée », « biguenaille » ou « masse » en sud Loire, vers Grandlieu ou Corsept) est une pêche traditionnelle amateur, transmise de père en fils, ciblant spécifiquement l'anguille en eaux vives. Elle se rapproche de la pêche à la pelote, ou à la vermée. On ramasse des gros lombrics dans les champs de Loire, derrière la charrue, au printemps, qui tiennent mieux que les petits verres rouges classiques, appelés des béguins. Les vers sont mis au bout d'une gaule, sur une ficelle, plombée pour sonder le fond et que le courant n'emmène pas la gaule (on pêche ainsi à la « gaule plate » en aval de Paimboeuf).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 15 : La gaulle pour la pêche à la bignée, chez Patrick LABBÉ, à Lavau-sur-Loire, 2019.
© Eric COLLIAS.

Quand les anguilles mordent, on remonte doucement, sans ferrer, et l'anguille reste accrochée par les dents. On peut en pêcher jusqu'à deux ou trois d'un coup. Les vers sont enfilés sur 3,5 m de ficelle, et enroulé d'un diamètre d'environ trois doigts. La ficelle en coton, en quatre ou cinq brins (fils à repriser). Il faut aller pêcher « au montant, en trois heures, c'est bon. Ça marche aussi dans le marais, mais ça mord moins qu'en Loire. » Rarement, quelques plies peuvent être prises. Les pêcheurs y vont en bateau, en quittant les petits ports de la rive nord, vers les berges où le fond est plat, avec du bon courant. La période la plus propice est en mars-avril, jusqu'à mi-mai.

Certains amateurs mettent leur bateau à Cordemais pendant la saison, pour atteindre les zones à bignées plus rapidement, tandis que d'autres partent de Rohars. « L'anguille en Loire ne se pêche pas dans l'eau dormante, il faut du courant. » La pêche se fait de nuit fréquemment, et les pêcheurs s'orientent avec des repères (la « butte de sable » en aval des Moutons par exemple). On pêche à la marée du matin, au sortir de la nuit, et dans des coefficients de 70 à 90, pas plus. Les bateaux sont ancrés avant et arrière, à 10 m de la rive, et les anguilles levées sont mises directement dans le bateau. La pêche débute 2h avant la pleine mer, dans à peine 1m d'eau, et termine à près de 3m d'eau. Aujourd'hui, seuls « deux ou trois combattants » subsistent (comprendre pratiquants).



Photographie 16 : Les plombs pour la pêche à la bignée, à Lavau-sur-Loire, 2019. © Eric COLLIAS.

La pêche amateur aux bourgnes

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La pêche aux bourgnes est une pratique parmi les moins connues de l'estuaire, et pourtant l'une des plus impressionnante par l'ampleur de ses engins. Historiquement, on n'en trouve trace qu'en rive sud, sur le pourtour du Pays de Retz, et plus particulièrement sur l'estran ligérien des communes de Sain-Brevin et de Corsept. Sur cet estran, traditionnellement particulièrement sablo-vaseux, et à pente douce, arrosé par les nombreuses douves qui drainent les marais de Retz, on observe depuis très longtemps un étagement des pêcheries en fonction du profil bathymétrique. Le haut de plage concentre les pêcheries fixes de rive, à carrelet. A l'aval de leurs carrelets, on retrouve les bourgnes. Entre les pêcheries fixes et les zones de bourgnes, quelques percées permirent l'établissement de pêcheries mobiles à carrelet, que l'on remontait selon la marée, à l'aide de treuils. En aval des bourgnes, dans le lit mineur, jamais découvert par les basses mers de mortes eaux, débute la zone des filets et nasses.

Les bourgnes sont donc posées en aval des carrelets, soit à plus de 150 mètres des hauts lais. Accéder à cette zone s'avère dangereux et difficile de par la présence d'une couche de vase plus ou moins importante. Certains pêcheurs se sont déjà enlisés. Pour accéder sereinement à leur zone de pose, les pêcheurs ont mis en place un dispositif, où ils détruisent les bourgnes de l'année passée, et les utilisent pour matérialiser un chemin sur la vasière. L'autre technique d'accès est celle du traîneau, pièce de bois incurvée et renversée, que l'on peut pousser ou tracter sur la vasière, adaptée pour apporter les bourgnes à la zone de pose.



Photographie 17 : Le traîneau, permettant d'apporter les bourgnes sur la vasière, n.d. (années 1990). © Joseph BOURIAUD.

Les bourgnes sont une catégorie d'engin comprise dans les arts dormants. Il s'agit de grandes pièces fabriquées artisanalement par les pêcheurs, en matériaux végétal, ressemblant à des entonnoirs, que l'on pose ensuite horizontalement sur l'estran. Le mot bourgne est attesté dès le Moyen-Âge, par le Dictionnaire du Moyen Français (1350-1500), sous la forme *borgne* ("engin de pêche en osier, affectant la forme d'une nasse"). Le terme est encore employé sur la façade atlantique, notamment sur les rives de l'estuaire girondin, où, toutefois, l'appellation bourgne ne revêt pas la même acception qu'en Loire (il s'agit alors d'un cône tressé en osier, que l'on ajoute dans une petite nasse, et faisant office d'entrée vers la chambre de la nasse. La fonction est cependant plus ou moins similaire à la définition ligérienne : il s'agit de guider le poisson vers un piège). En Loire, les pêcheurs les posent en général par dix, cinq vers l'aval, et autant vers l'amont. Cela permet de doubler ses chances de pêche, en profitant de l'inversion de marée : les cinq bourgnes aval sont pêchantes à la montante, les cinq amont, à la descendante. Elles sont fixées dans l'estran meuble à l'aide de pieux en bois solidement enfoncés.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Au cul de ces bourgnes, on insère des bosselle, gueule à cul. L'entonnoir matérialisé par la bourgne se vide ainsi dans une bosselle classique, permettant la conservation des prises de pêche jusqu'à la relève du pêcheur, à basse mer. Les bourgnes permettent donc d'augmenter la surface de prise de pêche d'une bosselle classique, en ajoutant un cône de direction vers la gueule de la bosselle. Lors de la relève, les pêcheurs n'ont qu'à lever et vider la bosselle, la bourgne restant en place pour la saison entière.



Photographie 18 : Les bourgnes posées, ici en direction de l'aval, n.d. (années 1990). © Joseph BOURIAUD.

De nouvelles bourgnes sont fabriquées chaque année. Le travail demande beaucoup de temps : une seule bourgne se fabrique en deux à trois heures, si le pêcheur a auparavant pris le temps de rassembler tous les matériaux. Il doit en effet collecter l'armature de la bourgne, constituée d'arceaux d'ormeau (les côtes), collecté dans les haies du Pays de Retz.



Photographie 19 : Les côtes d'ormeau servent d'armature de base à la vannerie. On en insère un nombre toujours impair dans un patron en chêne (emboissure), qui sert à maintenir l'armature de départ pour le tressage, 2018. © Anatole DANTO.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le pêcheur collecte également de très nombreux brins d'osier, généralement dans les marais du Pays de Retz, voire dans des oseraies privatives, en fonds de parcelles. Il récupère aussi des sarments de vignes non taillées auprès des viticulteurs de la région.



Photographie 20 : Coupe des brins d'osier dans une oseraie privative, 2018. © Anatole DANTO.



Photographie 21 : Les brins sont rangés par fagots de taille variable, selon les parties de la bourgne à tresser, 2018. © Anatole DANTO.

Une fois les côtes d'ormeau installées, le tressage en osier débute, tout d'abord avec des brins grossiers, puis avec des brins de plus en plus fins. La partie centrale de l'entonnoir, vers la gueule de la bourgne, sera terminée en sarments de vigne. Plus longs, plus souples, et plus résistants que l'osier, les sarments sont particulièrement adaptés à la partie centrale, car ils maintiennent l'ensemble des côtes entre elles, et donnent sa solidité à l'engin. La fin de l'engin est terminée en osier.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 22 : Le tressage de la base se fait en osier, 2018. © Anatole DANTO.



Photographie 23 : Le tressage central se fait en sarment, 2018. © Anatole DANTO.



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Photographie 24 : La bourgne de Michel AUDER et Joseph BOURIAUD, terminée, est nettoyée, et renforcée de fils de fer à sa gueule, 2018. © Anatole DANTO.



Photographie 25 : La bourgne, et la bosselle, comme si elles étaient posées en Loire, 2018. © Anatole DANTO.



Photographie 26 : Relève des bosselles à l'étal de basse mer, n.d. (années 1990). © Joseph BOURIAUD.

Les droits de pêche à la bourgne se transmettent de père en fils, et certains pêcheurs ont encore les courriers des anciens Administrateurs Chef de quartier maritime de Saint-Nazaire leur accordant le droit de perpétuer cette pêche traditionnelle. L'espèce principale ciblée est l'anguille, toutefois, de nombreuses prises accessoires, appréciées des pêcheurs, ont lieu : plie, bar, mullet, lamproie, crevettes, etc. Cependant, les derniers pratiquants ne posent presque plus de bourgnes. La difficulté d'accès sur la vase, la nécessité d'une relève bi-quotidienne, à chaque basse mer (sauf de nuit), la diminution très forte des prises d'anguilles, et le désintérêt de la jeune génération pour la vannerie traditionnelle obèrent les volontés des pêcheurs de poursuivre cette activité, pourtant emblématique de la rive sud, en voie d'extinction.

Les communautés de pêcheurs amateurs aux engins en Basse-Loire ont donc souffert des mutations réglementaires, des évolutions du fleuve et des populations piscicoles, mais aussi des changements

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

de loisirs des jeunes générations, et de la désormais absence de besoins vivriers directs chez nombre d'habitants. Historiquement, la pêche aux bourgnes était par exemple exercée par les paysans de Saint-Brevin et Corsept, qui profitaient de leur surplus végétal pour faire de la vannerie, et posaient les bourgnes pour améliorer le quotidien. Désormais, l'ensemble de ces pratiques est fortement menacé de disparition.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français

Patois du pays de Retz (gallo), en perte de pratique

Patois ligérien de la Basse-Loire (gallo), en perte de pratique

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti lié à la pratique est pluriel, et ne bénéficie globalement pas de mesures de protection. On peut le distinguer en différentes catégories :

Un **patrimoine bâti direct**, essentiellement constitué des cabanes de pêche au carrelet fixe de rive (pêcheries). Cette pratique spécifique fait l'objet d'un inventaire à part ;



Photographie 27 : Pêcheries (carrelets fixes) à Saint-Brevin, 2018. © Anatole DANTO.

Un **patrimoine bâti indirect** :

- Le patrimoine bâti lié à l'exploitation et la navigation (ports de pêche : quai, môle, phare, balise, jetée, digue, perré, cale, forme, etc.). Celui-ci est commun aux ports de la Basse-Loire, et sert généralement d'autres usages.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 28 : perrés et quais du port de Lavau-sur-Loire, 2019. © Anatole DANTO.

- Le patrimoine bâti lié à l'administration des pêches (anciennes stations de l'inscription maritime, anciennes douanes fluvio-maritimes, etc.).
- Le patrimoine bâti lié à la vente et à la transformation (civelleries, où l'on stocke les civelles en attendant de les vendre ; viviers en dur ; locaux de mareyage ; poissonneries ; arrière-cours des pêcheurs, où est pratiqué la fumaison par exemple). La dernière criée de l'estuaire (Saint-Nazaire) a été détruite dans les années 2000.



Photographie 29 : Ancienne civellerie à Paimboeuf, rue Pitre Chevalier. A gauche, les anciens bacs à civelles, 2014. © Anatole DANTO.

- Le patrimoine bâti lié à la construction navale et à la réparation des navires de pêche (chantiers navals de charpentiers de marine) : quatre chantiers subsistent sur l'estuaire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 30 : Chantiers Fouchard, étier du Dareau, Couëron, 2016. © Anatole DANTO.

- Les maisons des pêcheurs, anciennes ou actuelles. Le long de la Basse-Loire, on retrouve une typologie globalement similaire les concernant : il s'agit de maisons de bourg, basses ou à deux niveaux, souvent surélevées de la rue pour échapper aux crues, ou de fermes traditionnelles, isolées, ou en hameaux. Seules les maisons paimblotines se distinguent par leur hauteur, héritage de la construction de cet avant-port de Nantes.

Objets, outils, matériaux supports

Les objets et outils des pêcheurs sont nombreux. Ils s'appuient sur plusieurs matériaux supports, en fonction des pratiques de pêche.

Les navires traditionnels sont construits en bois. On en recense différents types en Basse-Loire (plate de Loire amont, toue, chaloupe paimblotine, canot basse-indrais, etc.), généralement avec des différenciations par port, et par espèce ciblée. Les méthodes de charpente marine traditionnelle s'appliquent à leur construction (choix des bois, grément, etc.). Aujourd'hui, les coques sont soit en aluminium, soit en polyester.



Photographie 31 : Canot de pêche traditionnelle de la Basse-Loire, Paimboeuf, 2017. © Anatole

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

DANTO.

Les matériaux employés pour fabriquer les engins de pêche sont de plusieurs types, fonction des engins et des espèces ciblées. Les nappes de filets, initialement en coton, ont été remplacées par des mailles de synthèse. Ces nappes sont utilisées pour des trémails, ou tramails, à une ou généralement plusieurs nappes (trois, avec des maillages différents). Les filets maillés sont aussi utilisés sur des supports en bois ou métal pour les tamis à civelle, ou les carrelets.

Les nasses (ou bosselles) sont aujourd'hui en plastique, ou en métal (grillage à poules). Auparavant, elles étaient tressées en osier. Seules les bourgnnes ont conservé leur construction d'origine : elles sont toujours édifiées avec de l'ormeau, de l'osier, et des sarments de vigne.

Concernant l'implantation des engins dormants, ou la construction des pêcheries fixes, le châtaignier, bois réputé imputrescible est recherché, mais par défaut, les pêcheurs utilisent d'autres bois (résineux, etc.). Ce bois est aussi utilisé pour fabriquer les viviers flottants des pêcheurs.



Photographie 32 : Viviers de pêcheurs (appelés bascules, bottereaux, etc.), sur le port de Paimboeuf, 2017. © Anatole DANTO.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Les modes d'apprentissage ont évolué au cours du temps : longtemps basés sur une transmission Père/Fils de l'activité, on constate, notamment concernant la pêche professionnelle, une certaine normalisation de l'apprentissage. En effet, de plus en plus de marins-pêcheurs contemporains sont partis se former au sein d'établissements du secondaire à la pêche (Lycées professionnels maritimes de Etel et Nantes notamment, écoles de pêche de Vendée). De même, les professionnels fluviaux sont pour certains issus d'un BTS Agricole, avec des options en pêche et aquaculture (comme à Guérande). Toutefois, certains dérogent à cette règle, et sont issus de formations en lien avec l'environnement, ou d'un tout autre domaine professionnel. On observe quelques reconversions au profit de la pêche, notamment en provenance d'autres groupes sociaux composant la communauté des gens de mer de la Basse-Loire : certains ont passé des brevets de marine marchande, et partent à la pêche, ou inversement. Les équipages des navires du Grand port maritime sont par exemple concernés. Le mode d'apprentissage par la voie éducative, même s'il se développe fortement (avec des prérequis de formation pour s'installer en tant que pêcheur), laisse tout de même la place à l'apprentissage « sur le tas », avec des embarquements sur les navires familiaux.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Concernant la pêche amateur, celle-ci se transmet encore de façon intergénérationnelle, même si de moins en moins de jeunes s'intéressent aux pratiques de loisir, excepté la pêche à la ligne (on a par exemple une section pêche au collègue de Paimboeuf). Certaines pratiques, comme la pêche aux bourgnes, voient ainsi leur transmission totalement interrompue. Certaines associations ont engagé des actions de transmissions auprès de certains publics, lors d'événements (fête des pêcheurs, fête du port, fête maritime, fête du fleuve, etc.).

Historiquement, certains événements (coupe de l'osier, tressage des bourgnes, mise à l'eau d'un navire, pêches spécifiques) étaient l'occasion pour la communauté de se retrouver, par petits groupes d'individus (deux ou trois pour les bourgnes par exemple), voire en plus grand nombre (fête du port), et de partager certaines tâches, où l'on apprenait aux jeunes à les exécuter (comment « dépiauter » une anguille à la fête du port de Lavau, comment « laver sept fois les civelles » à la fête de la civelle d'Indre, etc.).

Plus largement, il existe encore une certaine solidarité entre les gens du fleuve et les gens de mer : les pêcheurs sont ainsi inclus dans la communauté plus large des usagers de la Basse-Loire, au sein de laquelle une forte solidarité règne depuis toujours. Toutefois, cette solidarité est peut-être moins structurée que par le passé, où co-existaient différentes institutions, également liées à l'histoire syndicale ouvrière de la Basse-Loire, constituées d'« unions », de « foyers », de « services sociaux » et de « syndicats », qui ont disparu, ou se sont métamorphosés. Les veuves de marins pouvaient par exemple trouver rapidement un emploi grâce à ce réseau d'entre-aide plus ou moins formel lors de la disparition en mer ou en Loire de leur époux.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Les personnes et organisations impliquées dans la transmission sont assez nombreuses. Tout d'abord, les pêcheurs professionnels eux-mêmes acceptent, pour certains, d'embarquer des jeunes en formation, pour les éduquer à la pêche. D'autres transmettent directement à leurs enfants. Certains groupes de pêcheurs sont organisés en « familles de pêcheurs », avec deux à trois générations sur l'eau en même temps. De même, les pêcheurs amateurs proposent des initiations à la pêche, et transmettent à leur entourage (famille, amis, voisins).

Au-delà, les organisations de défense et de représentation de la pêche sont engagées, à l'échelle régionale et nationale, dans des campagnes de promotion des métiers de la pêche, en lien avec l'Administration de la mer, l'Education nationale et la Région. Les comités des pêches, les établissements de formation à la pêche, et l'administration de la mer (échelon central et interrégional) organisent ainsi de fréquentes campagnes de promotion de la pêche professionnelle.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Historiquement, la pêche est une activité traditionnellement représentée en Loire. Plusieurs fouilles archéologiques (SRA ou INRAP) ont mis en exergue l'existence de nombreux artefacts archéologiques sur les rives de Loire, attestant de pratiques de pêche. Certains engins de pêche, découverts lors de fouilles, et datés d'environ 2000 ans laissent apparaître des techniques de fabrication globalement similaires à certains engins fabriqués encore aujourd'hui (nasses en osier par exemple). De même, plusieurs fouilles dans la région (Nantes, Rezé, ...) ont permis de découvrir des restes de poissons pêchés localement, dès l'époque romaine (esturgeon par exemple). Enfin, des traces d'anciens ports ont été découvertes, et datées, démontrant que la Basse-Loire était un lieu de vie et de travail important en lien direct avec le fleuve (voir les travaux du programme sur les paléoports de la Basse-Loire).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

A l'époque médiévale, deux abbayes et un prieuré se répartissent l'estuaire (Blanche-Couronne et Rohars en rive nord, Buzay en rive sud), et conjointement avec de multiples seigneuries locales, aménagent une partie des rives, tout en exploitant une partie des ressources halieutiques locales. Les poissons migrateurs notamment, très recherchés aux tables de la noblesse et du clergé, sont particulièrement ciblés par des pêches lucratives.

Estuaire oblige, une distinction administrative très rapide s'effectue entre les eaux douces (domaine public fluvial, DPF), et les eaux marines (domaine public maritime, DPM). Ainsi, deux grandes administrations vont se répartir la gestion du fleuve, et donc la gestion de la pêche : l'administration des Eaux et Forêts, créée sous Philippe Le Bel, et l'administration de l'Inscription maritime, créée sous Colbert, et qui deviendra les Affaires maritimes. Ces deux administrations vont gérer pour le compte de la nation post-révolutionnaire la mise en valeur économique des biens publics nationaux, localement constitués des DPM et DPF, au travers de processus d'amodiation et d'autorisations d'occupation temporaire. Ainsi, la pêche, certes réglementée, est tout-de-même autorisée, voire plébiscitée sur la Basse-Loire. Les pêcheurs sont invités à se professionnaliser et s'installer pour faire vivre les grandes villes de l'estuaire. Les lots de pêche sont constitués jusqu'à la LSE, mais en amont, l'Inscription maritime établit tout de même des stations. Les eaux estuariennes, mouvantes, lieux de passage des poissons migrateurs, ne permettent pas une gestion totale par frontières, et les pêcheurs fluviaux étaient autorisés, jusqu'en 2016, à descendre en aval de la LSE, de même que les marins-pêcheurs ont droit de remonter en amont, jusqu'à Thouaré-sur-Loire. Cela a une grande incidence sur la pêche locale : les pratiques sont diluées selon les groupes sociaux, malgré des distinctions statutaires. Les pêcheurs de la Basse-Loire pêchent alors la même chose, de la même manière, sur la même zone. Jusqu'à la Loi pêche de 1984, les pêcheurs amateurs ont le droit de vendre le produit de leur pêche, et paient des licences et droits de pêche leur permettant de pratiquer. Les femmes vendent les produits de la pêche dans les ports des environs, ou aux marchés de Nantes et des grandes villes de l'estuaire. De nombreux pêcheurs de la Basse-Loire pratiquent également des pêches hauturières, armant qui à la sardine, qui au hareng, en Gascogne, voire en Atlantique nord-est à cette époque.

Après la Seconde Guerre Mondiale, on assiste à une première structuration de la pêche autour de nouvelles institutions (comme le Port autonome de Nantes Saint-Nazaire, les Ponts et Chaussées puis l'Équipement, qui va gérer le Service maritime et de navigation, etc.). Les dichotomies amont/aval s'établissent petit à petit : l'Inscription maritime perd ses droits en amont de Nantes, et se contente de la Basse-Loire stricto-sensu. A l'inverse, les Eaux et Forêts sont cantonnées en amont de la LSE, sans intervention en aval possible. Le distinguo entre marins pêcheurs et professionnels fluviaux s'établit ainsi officiellement. La Loi pêche de 1984 apportera une seconde dichotomie, qui scindera encore la communauté entre pêcheurs amateurs et pêcheurs professionnels.

Du côté des navires utilisés, jusqu'aux années 1960, les constructions des navires de pêche sont locales, et font travailler exclusivement les chantiers navals de la région. Une longue tradition de construction de navires (marchands ou de pêche, militaires et de croisière) s'est établie sur les rives de la Basse-Loire, dans l'étier du Brivet, à Méan (Saint-Nazaire), au sein des ports de pêche de l'estuaire, à Nantes, etc. A cette date, on observe une première bascule, avec des navires fabriqués en dehors de la Basse-Loire, au sein d'autres chantiers navals. Petit à petit, de nouveaux matériaux se font jour, et les coques changent : aluminium et polyester font leur entrée.

Concernant les engins de pêche, là aussi, le plastique va jouer un rôle nouveau, puisqu'il va remplacer une partie des engins. Les nasses sont en grillage ou plastique, et les filets en nylon : plus besoin d'artisans pour faire de la vannerie, de femmes pour tisser les filets et assembler les nappes, d'hommes pour ramender. L'appertisation, le chemin de fer, la maîtrise de la chaîne du froid, la congélation vont aussi largement bouleverser les pratiques de transformations et de ventes sur la Basse-Loire. Terminés les kilomètres à vélo pour vendre son poisson : le mareyeur vient directement sur le quai à la débarque acheter la marchandise des pêcheurs. En parallèle, on observe une certaine « internationalisation » de plusieurs ressources. La lamproie, autrefois consommée directement in situ, est petit à petit envoyée dans le Bordelais, puis en Ibérie. De même, la civelle, autrefois considérée comme un plat de pauvre (« on en pêchait tellement qu'on la donnait aux poules et aux

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

cochons ») est envoyée en Espagne, puis en Baltique, et enfin en Asie. Les prix flambent, et on ne retrouve plus de civelle sur les étals. Les traditions culinaires associées se perdent. Auparavant, les pêcheurs se laissaient porter par le courant, à la dérive (localement appelée « pêche à la d'rive »). Il existait de nombreuses tailles et formes de tamis, dont un tamis riverain, le dagot, utilisé surtout par les femmes et les enfants depuis les quais. Initialement, la civelle était pêchée uniquement pour la bouillir, et la vendre sous forme de petits pains de civelles, dans la région nantaise. Les femmes s'occupaient de cette vente, notamment sur le marché aux poissons de l'Île Feydeau, ou dans les communes des bords de Loire. Tellement abondante, la civelle ne pouvait pas être entièrement écoulee, et on l'utilisait « pour amender le potager, ou pour donner à manger aux poules ». Petit à petit, globalisation oblige, les prix se sont élevés à partir des années 2000, les pêcheurs vendant à l'étranger, via les mareyeurs.

Les modifications du lit du fleuve dès le XVII^{ème} siècle, qui se sont poursuivies jusqu'à nos jours (creusement du canal de la Basse-Loire, pétardage de seuil, comblement de boires, poldérisation, destruction de vasières, ensablement) ont aussi eu d'importantes conséquences sur la pêche, modifiant à la fois les zones de pêche (réduction du territoire de pratique), les quantités et diversités spécifiques (fin de l'esturgeon, chute drastique du saumon, ...), et les ports (suppression de certains petits ports de fonds d'étier ou de bras).

Cette modification de l'estuaire au profit d'activités portuaires, industrielles, secondaires, va conduire à l'émergence d'un fort tissu industriel en Basse-Loire. Historiquement, on retrouve, avant la Seconde Guerre Mondiale, les chantiers navals de Saint-Nazaire et Nantes, l'arsenal d'Indret, les usines d'aérospatiale (Saint-Nazaire), mais c'est surtout pendant les Trente Glorieuses (sous l'égide du Commissariat au plan et de la DATAR par exemple), que la Basse-Loire est désignée pour accueillir des grandes activités industrialo-portuaires (raffinerie de pétrole, centrale thermique au charbon, terminal méthanier). En plus de l'impact environnemental, cela va avoir un fort impact socio-économique : les travailleurs de la Basse-Loire vont avoir le choix entre des emplois qualifiés, pérennes, stables, bien rémunérés, et la pêche, par définition incertaine. Nombre d'entre eux quittent la pêche pour les usines de la Basse-Loire. Cela sera renforcé par la Loi pêche de 1984 : devant faire un choix entre pêche amateur et pêche professionnelle, nombreux choisiront la pêche amateur, et abandonneront la pêche professionnelle au profit d'une activité d'ouvrier qualifié ou de contremaître, aux horaires fixes, et à la paie connue d'avance. Enfin, la construction du pont de Saint-Nazaire favorisera également les emplois dans les industries de la Basse-Loire nord pour les habitants du Pays-de-Retz, favorisant ainsi l'emploi industriel au détriment du métier de pêcheur.

Dans les années 1990, d'autres engins de pêche ont disparu des bords de Loire, essentiellement à cause de la diminution de certaines ressources, elle-même issue des modifications anthropiques du fleuve, par difficulté d'usages par rapport à d'autres engins, ou alors par évolutions réglementaires.

Traditionnellement, la crevette de Loire était pêchée à l'aide de dideau à crevettes, ou au truble (ou trouble). Le dideau était une sorte de petit chalut, souvent latéral ou pêche arrière. Comme d'autres engins locaux, il est tombé en désuétude. En effet, les chaluts ont été interdits dans l'estuaire de la Loire à la fin du XX^{ème} siècle. Ils étaient pourtant employés pour cibler différentes espèces, à l'aide de chaluts à perche par exemple. Le truble servait lui à pêcher les plies. C'était une sorte de carrelet monté sur une armature ronde, ovale ou carrée, qui servait aussi aux chevrettes, selon la taille des mailles. D'autres engins ont aussi disparu, comme ceux ciblant le saumon (senne à saumon, carrelet à saumon et sédor). Les chutes de populations de saumons (à cause des barrages en amont), et de plies (à cause du comblement des vasières) ont conduit à l'abandon ou l'interdiction de plusieurs engins de la Basse-Loire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



86. R. Bossard ramasse l'appât à l'épuisette sur l'"Alex-Christophe" dans l'estuaire de la Loire (44), juin 1988.

Photographie 33 : Pêche au chalut à perches en Basse-Loire, en 1988. Coll. Musée de Bretagne : <http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo168189>



88. Démolition d'une chaloupe à truble au port de Carrie, estuaire de la Loire (44) par MM. Callard, Bossard et Garnier, juin 1988.

Photographie 34 : Destruction d'une chaloupe à truble à Frossay, en 1988. Coll. Musée de Bretagne : <http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo168191>

Au fil des ans, la communauté de pêcheurs s'est divisée, notamment par le biais de réorganisations de compétences administratives territoriales. Mais elle s'est aussi étiolée, perdant de nombreux pratiquants. L'histoire de la pêche en Basse-Loire est étroitement corrélée d'une part à l'évolution environnementale de la Basse-Loire en elle-même, mais au-delà du bassin versant de la Loire et des eaux côtières, et d'autre part à l'évolution socio-économique locale, tirée par des cycles de plein emploi, favorables aux métiers secondaires et tertiaires, au détriment du primaire. Comme ailleurs, les femmes ont également petit à petit déserté les activités annexes liées à la pratique de la pêche (fabrication des filets, vente du poisson, gestion des comptes, ...).

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

L'historique présenté ci-avant permet de mieux appréhender les évolutions, adaptations et emprunts qu'ont connus les pratiques des pêcheurs de la Basse-Loire.

En termes d'évolutions, une partie des engins de pêche traditionnelle n'a que peu évolué en 2000 ans. Les engins tressés, employant les techniques de vannerie, ont globalement conservé la technologie afférente (nasses, bosselles, bourgnes). Depuis une cinquantaine d'années toutefois, on observe un remplacement des matériaux naturels par des matériaux artificiels. Les autres engins, comme les filets, ont eux connus des évolutions plus importantes. Le trémail n'était pas un filet courant en Loire, et il a été importé d'autres contrées. Des pratiques, comme la senne, ont disparu des bords de Loire. Le filet a été interdit aux amateurs en zone fluviale, et le chalut a disparu de l'estuaire (chalut à perches notamment). Le tamis à civelle est depuis 2006 l'apanage des professionnels. La pêche du saumon, et ses engins afférents, est interdite sur toute la Loire depuis les années 1990.

La pêche en Basse-Loire possède une capacité d'adaptation importante, car elle a historiquement toujours vécu des fluctuations fortes. Si l'on constate la disparition d'engins (les bourgnes ne sont plus posées que très rarement, le filet et le tamis ont été interdits aux amateurs, les chaluts à perches ont disparu, le carrelet embarqué en Loire aval est presque éteint), on observe aussi l'arrivée de nouveaux engins (hydro-tamis, pour pêcher la civelle sans l'abîmer par exemple).

Il en est de même pour la navigation, qui s'autorise l'usage des nouvelles technologies, et de navires standardisés. Cette standardisation a également une origine réglementaire, unificatrice des pratiques, et sacrificatrices des exceptions locales. Le nom des engins de pêche en Loire s'est ainsi extrêmement appauvri en un demi-siècle, pour adopter une nomenclature proche de ce que l'on retrouve à l'échelle nationale. De façon similaire, la batellerie de la Basse-Loire a souffert de ce phénomène, et la diversité des navires de pêche que l'on a pu connaître a disparu elle aussi, au profit de quelques formats de navires, non liés aux ports d'attache, ou aux espèces ciblées. Seuls quelques navires d'époque subsistent en Basse-Loire. Peu d'entre eux sont aujourd'hui utilisés pour la pêche, et ils sont plutôt conservés au sein d'associations du patrimoine, voire de particuliers. Les chantiers navals de l'estuaire se sont aussi adaptés à cette nouvelle donne, se spécialisant sur de la rénovation plus « patrimoniale » qu'auparavant. La motorisation des navires dans la première moitié du XX^{ème} siècle a aussi eu de grands effets sur les navires et la pêche (possibilité d'avoir un chalut en pêche arrière, voire de pratiquer la drague), de même que l'arrivée du vire-filet pour les remontées de filières de nasses et bosselles à la fin du XX^{ème} siècle.

Les pêcheurs professionnels fluviaux, en aval de la Limite de Salure des Eaux (jusqu'en 2016)

Jusqu'en 2016, les pêcheurs professionnels fluviaux étaient pour certains autorisés à pêcher en aval de la LSE. Ils possédaient encore un droit, hérité, de pêcher en aval de cette limite uniquement durant la saison de la civelle. Ces droits leur permettaient de descendre jusqu'à une limite fictive reliant le port de Paimboeuf à la Tourelle des Moutons, sise dans les sables de Donges est. Chaque année, ils devaient obtenir une dérogation pour descendre au-delà de la LSE, avec une inspection du Centre de sécurité des navires des Affaires maritimes qui autorise leur navire fluvial à descendre dans les eaux de pêche maritime. Ils ne descendaient donc que pour cibler la civelle. Leur présence en Basse-Loire aval était donc ponctuelle et épisodique, puisque généralement, la civelle ne reste pas plus d'une semaine dans cette zone (sa remontée vers les eaux douces dépend de plusieurs paramètres : températures, salinités, courants et crues, ...), avant d'arriver en amont de la LSE.

Ils possédaient de petits navires de pêche, adaptés aux courants du fleuve en amont. Basés à l'année plutôt en amont de Nantes, ils descendaient leurs navires dès que la civelle arrive, au port de Cordemais, ou à la Cale des Carris (Le Migron, Frossay). Les migrations annuelles des pêcheurs ont toujours suivi celles des poissons, certains parcourant près de 60 km pour descendre en aval. Un retraité, dont le navire était situé à l'année dans la percée de Buzay (Le Pellerin) témoigne : « dès que ça commençait, on descendait. On mettait le bateau à Paimboeuf, et on y passait la semaine. On

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

dormait à bord la nuit, et on remontait en suivant le poisson, jusqu'à Nantes. Le week-end, on rentrait à vélo jusqu'à la maison. » Ces civeliers fluviaux armaient donc à la civelle durant l'hiver.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

La pêche professionnelle souffre globalement, à l'échelle européenne, d'un déficit de vocations. La Basse-Loire n'échappe pas à la règle, et l'on a constaté jusqu'en 2015 une forte diminution du nombre de pêcheurs professionnels depuis plusieurs années. Cela a été particulièrement visible au sein des pêcheurs professionnels fluviaux, les marins-pêcheurs diminuant relativement moins vite. Toutefois, quelques installations récentes de jeunes pêcheurs sont à signaler. Concernant les demandes de licences CMEA, le contingent disponible pour l'estuaire de la Loire est atteint chaque année, et l'on observe depuis quelques années plus de demandes que de départ de licences. Parallèlement, le nombre de civeliers fluviaux est également stable depuis plusieurs années. Une forme de pallier est ainsi constaté, laissant à penser que, corrélé à certains signes positifs liés aux recrutements de civelles puis quatre à cinq ans, la flottille pourrait se maintenir, et conserver sa place dans l'estuaire.

Concernant la pêche amateur, celle utilisant les engins traditionnels est quasiment en voie d'extinction, à l'exception des pêcheurs en pêcherie (la « cabane » permet de sauver la pratique, grâce à la possibilité offerte de « posséder » un abri face à la Loire). Le reste des pratiques (bourgnes, carrelets embarqués, nasses, bignée) est en voie d'extinction avancée. Seule la pêche amateur aux lignes se maintient, portée par un courant national.

Menaces et risques

Les menaces et risques pesant sur ces pratiques sont de différents ordres : Le premier est d'ordre environnemental. On l'a vu, le cours de la Loire a toujours été remanié, mais cela s'est accéléré au XX^{ème} siècle par la chenalisation extrême du lit du fleuve jusqu'à Donges. Pour entretenir ce chenal, un dragage permanent est effectué, augmentant les matières en suspension, qui à leur tour favorisent le bouchon vaseux estival, zone hypoxique, voire anoxique, où aucun être vivant ne peut survivre. On constate ainsi de fortes mortalités de poissons, qui peuvent impacter tout un banc de migrateurs (mulets par exemple). De même, l'urbanisation croissante des berges (poldérisation, artificialisation) conduit à une diminution du territoire de pratique, et à une perte de zone de nourricerie, d'habitat ou de reproduction pour les espèces d'intérêt halieutique ciblées par les pêcheurs. Les ruptures à la continuité écologique, en amont, ont de fortes conséquences sur les populations de grands migrateurs (anguille, saumon et alose notamment). Le régime de crue, perturbé par des assècs prolongés en été avec le réchauffement climatique perturbe également l'activité. Ce changement global a également des effets en termes d'espèces invasives (corbicules, silures), ou d'augmentation d'espèces endémiques (cormoran). Enfin, les pollutions, constantes (métaux lourds, ...), ou ponctuelles (rejet accidentel de pétrole depuis la raffinerie de Donges par exemple) entraînent morbidité et mortalité sur les populations de poisson. Un pêcheur aux bourgnes résume la situation : « Si on veut préserver la pratique des bourgnes, c'est pas compliqué, faut juste qu'on ait encore de l'anguille, mais on n'en trouve plus d'anguille. Sans anguille, pas de bourgne, donc pas de pêcheur ».

Le second est d'ordre socio-économique et politique : la pêche est de plus en plus contrainte par différentes réglementations, à tort ou à raison (il n'est pas question de juger du bienfondé de ces règles dans cette fiche), et cela conduit à une diminution des pratiques : la civelle et l'anguille argentée sont désormais interdites aux amateurs, le saumon l'est pour tout le monde. On évoque des possibilités d'instaurer des mesures de gestion pour l'alse et la lamproie (en sus de la relève

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

décadence), ou d'interdiction du filet maillant dérivant. Cette augmentation des réglementations a pour conséquence de limiter la pratique de pêche (dans le temps, l'espace, ou selon les espèces), conduisant à une réduction du nombre de pêcheurs. Plusieurs plans de sortie de flotte ont eu lieu en Loire, conduisant l'Union européenne à financer la destruction de plusieurs navires. Globalement, près de la moitié de la flottille de civeliers a disparu par exemple. L'accès direct à certaines zones, notamment pour les pêcheurs amateurs de rive, est remis en cause par les mesures post-attentat sur les zones portuaires, rendant impossible certaines pratiques.

Enfin, et à l'image de ce que l'on peut constater en France et en Europe, la principale menace est la non transmission, non pas faute de transmetteurs, mais de personnes à qui transmettre. La désaffection globale vis-à-vis de la pêche, amateur comme professionnelle, est aussi présente en Loire, et ce pour différentes raisons (incertitude économique, coût de l'installation, dureté du travail, horaires décalés, ...).

Ainsi, certaines pratiques, fortement contraintes par la réglementation, et faute de nouveaux pratiquants, vont disparaître à échéance très proche en Basse-Loire, si aucune mesure de sauvegarde n'est prise.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

L'activité de pêche en Basse-Loire souffre globalement d'absence d'actions de sauvegarde et de valorisation. Quelques éléments la mettent en valeur : les promenades sur l'estuaire de la Loire, organisée par différentes associations, où la pêche professionnelle est évoquée au même titre que les autres activités de la Basse-Loire, ou encore certaines fêtes du bord du fleuve (à Paimboeuf, Lavau et Corsept notamment).

Actions de valorisation à signaler

Valorisation des navires de pêche traditionnels de la Basse-Loire par l'association La Cale de l'Île, à Nantes. Quelques pêcheurs professionnels se sont mis aux ballades en Loire pour touristes, notamment au départ de Cordemais, Lavau ou Paimboeuf. Enfin, certains valorisent leurs produits par de la vente directe (Le Pellerin, Paimboeuf, etc.).

L'ouverture récente de Terre d'estuaire, centre d'interprétation de l'estuaire à Cordemais permet de mieux appréhender le socio-écosystème estuarien dans sa globalité. La pêche y est brièvement abordée.

Enfin, plusieurs artistes ont participé à la valorisation de la pêche traditionnelle de la Basse-Loire localement. Plusieurs d'entre eux y ont activement contribué, à différentes époques. Parmi les plus célèbres, citons Edmond Bertreux (1911, Rezé – 1991, Carquefou) ou encore Anne Mandeville (1915, Frossay – 2011, Paimboeuf), qui ont à leur actif la production de nombreux dessins et peintures ayant la pêche comme sujet, et plus largement les activités de l'estuaire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Figure 4 : Retour de marée des civeliers dans le port de Paimboeuf, aquarelle de Anne MANDEVILLE. © Famille MANDEVILLE.

Modes de reconnaissance publique

Plusieurs modes de reconnaissance publique existent. Le premier est constitué de publications de travaux sur la pêche, menés par l'ancien Ethnopôle Estuarium (Cordemais), dans les années 1990 et 2000.

Il existe également d'autres publications : la production et actualisation d'une fiche documentaire sur la pêche en Loire par le GIP Loire Estuaire depuis plusieurs années ; une présentation des ports de l'estuaire existe également sur le site internet du COREPEM, de même qu'une présentation de la pêche professionnelle fluviale en Basse-Loire sur le site du Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED).

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Plusieurs mesures de sauvegarde globale passant par une mise au musée de la pêche de la Basse-Loire ont malheureusement avorté dans la région. Le projet de Centre d'interprétation et de valorisation de l'estuaire de la Loire (CIVEL) est pour le moment interrompu, et celui de Parc naturel régional est également en sommeil pour le moment. Ces deux outils auraient pu contribuer à une meilleure valorisation des pêches de la Basse-Loire auprès de la population locale.

Les mesures de sauvegardes qu'il faudrait envisager sont la poursuite d'un collectage auprès des pêcheurs, notamment des pêcheurs retraités et des nouveaux actifs, couplé au collectage d'archives privées, détenues par ces personnes, permettant de retracer une histoire environnementale, une écolinguistique et une ethnobiologie des activités en Basse-Loire. La partie filmographique, via l'observation participante, devra aussi être développée. La collecte d'anciennes photographies pourra aussi être effectuée. Une base de données regroupant ces différents matériaux, accessible en libre-accès sur une plateforme internet publique peut être envisagée à coûts raisonnables.

Une réflexion devra être engagée pour réaliser un collectage d'objets liés à la pêche : engins, navires, etc., ainsi qu'une conservation et mise en valeur adéquate de ces objets, à l'échelle locale (écomusée de Saint-Nazaire ? Muséum d'histoire naturelle de Nantes ? Château des Ducs de Bretagne ? Terre d'estuaire ? Nouvelle maison de l'Histoire du Pays de Retz ?). Cette réflexion devra associer ces différents partenaires, en lien avec la DRAC et la DPRPS, dans une perspective plus globale d'une muséographie dédiée, et surtout adaptée, aux pêches estuariennes de la Basse-Loire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Enfin, des actions de promotion auprès d'un public local devront être conduites, pour assurer une pérennité des pratiques (aussi bien professionnelles, via les lycées maritimes et professionnels notamment, qu'amateur, via les collèges et lycées, ou les universités populaires, comités d'entreprises et autres associations par exemple).

Lors d'événements plus ponctuels (Journées européennes du patrimoine par exemple), les collectivités et représentants de la communauté devraient pouvoir s'associer pour proposer des événements. De même, les organisations de défense de la pêche professionnelle pourraient envisager plus en avant des labellisations en lien avec les patrimoines, et l'augmentation du pécaturisme lié aux pêches traditionnelles.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

De nombreux récits traitent plus largement des usages traditionnels de l'environnement en Basse-Loire, et font le lien entre les pratiques agricoles, de chasse ou encore de pêche. Historiquement, il existe de nombreux dictons, proverbes et légendes ayant trait à ces activités, à l'habitat estuarien, ou aux espèces présentes. Par exemple, pour sélectionner les armatures d'une bourgne, en ormeau, il faut choisir son ormeau près d'un fossé accueillant les vipères. Ces dernières, proches des anguilles, auront charmé l'ormeau, qui pourra alors attirer de nombreuses anguilles dans sa bourgne. Les légendes permettant la corrélation entre une bonne pêche et un état météorologique (ou l'inverse), sont aussi bien présent. On constate aussi la présence d'une forte écolinguistique liée à ces pratiques (relation entre une langue et un environnement), que l'on retrouve dans la taxonomie locale, en patois, la toponymie, les savoirs écologiques locaux et traditionnels des pêcheurs, etc.

L'association DASTUM assure un collectage d'une partie de ces éléments oraux : <http://dastumla.blogspot.com/p/nos-editions.html>

Inventaires réalisés liés à la pratique

Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire de la Basse-Loire aval (Service de l'inventaire, Région Pays-de-la-Loire) : inventaire exhaustif réalisé sur la commune de Paimboeuf, consulter : <https://www.patrimoine.paysdelaloire.fr/linventaire/>

Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire de la Basse-Loire aval (Inventaire général du patrimoine culturel) : publications dans les collections nationales n°103, 104, 112, 235, 236.

Inventaire linguistique en langue gallèse : <https://www.chubri-galo.bzh/>

Inventaire linguistique de l'ALCAM (Atlas linguistique des côtes de l'Atlantique et de la Manche) : <http://bibnumcrbc.huma-num.fr/collections/show/7>

Base de données de DASTUM : <http://www.dastumedia.bzh/>

Etudes et inventaires du GIP Loire Estuaire : <http://www.loire-estuaire.org/accueil/suivis-environnementaux/etudes-et-inventaires/2438-/fiches-acquisitions-de-donnees>

Etudes et inventaires de l'ex-ethnopôle Estuarium : <http://www.estuarium.org/reserves/etudes-inv>

Analyses socio-économiques des zones Natura 2000 de l'estuaire (gestion : Conseil départemental de la Loire-Atlantique)

Archives du département de la Loire-Atlantique : <https://archives.loire-atlantique.fr/>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Archives orales sur CoCoON : https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/#recherche_geo

Archives orales de l'enquête ethnographique associée à la production de cette fiche (en cours de dépôt), sur CoCoON : <https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/cocoon-553e5c79-3da2-3f5a-ae17-3e9c6fe2e02a>

Inventaire photographique de la pêche en Basse-Loire (mairie de Paimboeuf, non daté – années 1990).

Inventaire photographique des usages en Basse-Loire (Port Autonome Nantes Saint-Nazaire, puis GPM NSN, non daté – années 1965-2020).

Inventaire photographique du patrimoine de la Basse-Loire (Services successifs en charge de l'Inventaire – années 1960-2020).

Inventaire photographique des usages halieutiques en Basse-Loire (Ifremer et ancêtres – années 1975-2013) : <http://envlit.ifremer.fr/envlit/infos/portfolio>

Bibliographie sommaire

- Abbaye Royale de Fontevraud (2005). *La Loire, l'Abbaye et les poissons, catalogue-guide de l'exposition du 28 mai au 30 octobre 2005*. Fontevraud : Abbaye Royale de Fontevraud.

- Bodin, J. (1959). « Coutumes et pêche en Grande-Brière et au Lac de Grand-lieu ». *Arts et traditions populaires*, 1959(7), pp. 8-19.

- Bugeaud, V. (2005). « Quand les bargers se font monnayeurs : une « aristocratie » chez les pêcheurs de l'estuaire de la Loire au XVIII^{ème} siècle ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, (112-4), 43-84.

- Bugeaud, V. (2006). « Pêcher en Loire au XVIII^{ème} siècle ». *L'eau sous le regard des sciences humaines et sociales*, P. Le Louarn (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 153-170.

- Castelnaud, G., Loste, C., & Champion, L. (2000). « La pêche commerciale dans les eaux intérieures françaises à l'aube du XXI^{ème} siècle : bilan et perspectives ». *Symposium CECPI on fisheries and society*, pp. 1-24.

- CSP (2003). *Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France Métropolitaine*, Collection mise au point, CSP, 198 p.

- Danto, A. (2014). *Les pêches traditionnelles aux poissons migrateurs dans l'estuaire de la Loire : l'exemple des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets*, Centre d'ethno-technologie en milieux aquatiques (CETMA), Paris.

- Danto, A. (2015). « La cohabitation des catégories de pêcheurs dans l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique, France) : le cas de la pêche aux poissons migrateurs ». *La mer et les hommes. Territoires, pratiques et identités, Revue internationale d'ethnographie*, n^o5, pp. 72-89.

- Danto, A. (2018). « La pêche à l'anguille (*Anguilla anguilla*). Regards croisés sur les mutations de pratiques de pêche d'une espèce vulnérable en Atlantique français et Baltique allemande. *Norois*, (1), pp. 75-92.

- Danto, A. (2019). « Les pêches en Loire estuarienne : état des lieux de l'activité », *Penn ar Bed*, n^o231-232, pp. 39-48.

- De Bruyne, C., Even, S., Naux, L., (2006). « Rapport sur la pêche à la civelle dans le bassin de la Loire. » *Neptunus*, CDMO, volume 13/2007-1, 44 p.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Després L. (dir.) (2009). *L'estuaire de la Loire, un territoire en développement durable ?* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 472 p.
- Etudes ligériennes (2006). « Crue de 2003 - paysage - archéologie des pêcheries - vignoble de Cheverny », *Etudes ligériennes*, n°11.
- Etudes ligériennes (n.d.). « Actes du colloque « Poissons et pêche en Loire » (Roanne, 1991) », *Etudes ligériennes*, NS.
- Guernallec, C., (2000). « Présentation de la pêche des poissons migrateurs et de la pêche dans les estuaires en France par les professionnels maritimes : le système des licences CIPE », *Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture*, n°357- 358, pp. 469-479.
- Homburger, E. (1996). *La pêche des poissons migrateurs de Nantes à Ingrandes, caractéristiques et problèmes*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de J.-P. Corlay. Nantes : Université de Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional.
- Joguet, S. (2003). *Le « caviar » des Espagnols, la civelle de l'estuaire de la Loire*. Lorient : CCSTI de Lorient.
- Kerouanton, J.-L., Le Maître, Y. (1996). *Cordemais en estuaire*, Nantes, Association Estuarium et Service Régional de l'Inventaire, collection Itinéraires du Patrimoine, 32 p.
- Le Chasse-Marée (1994). « Edmond Bertreux, peintre de la Basse-Loire ». *Chasse-Marée*, n°84, novembre 1994, pp 44-47.
- Le Maître, Y., Lemerle, E. (2004). « Les « petits ports » de la Basse-Loire ou la « face cachée de l'estuaire ». *Æstuarina* n°5, les dossiers d'ethnopôle, pour une géoarchéologie des estuaires, pp 285-314.
- Le Moigne, C. (2010). *Inventaire des chantiers de construction navale en bois en Bretagne*, FRCPM Les ateliers de l'enfer, 57 p.
- Marchand, J. (1987). « Rôles de l'estuaire de la Loire vis-à-vis des espèces d'intérêt halieutique ». *Noroi*, 133-135, pp. 379-390.
- Mijac, E., de Saulce, A., Yeny, E. (2009). « Les pêcheries de fleuves et de rivières, aménagements médiévaux et modernes dans le centre et l'ouest de la France ». *Archéopages*, n°26, INRAP, pp 38-51.
- Ottmann, F. (1987). « Les modifications physiques de l'estuaire de la Loire et leurs conséquences socio-économiques ». *Noroi*, n°133(1), pp. 81-89.
- Vadon-Le Bras, C. (1994). « Quand passent les aloses ». *Chasse-Marée*. n°84, pp. 3-13.
- Vadon-Le Bras, C. (1997). « La pêche au Pays de Retz ». *Bulletin de la société d'études et de recherches historiques du Pays de Retz*, n°17, pp 12-30.
- Viviane, S. (1986). *Approche socio-économique de l'activité de pêche en Loire à travers l'analyse des ports de Couëron, Cordemais, Basse-Indre*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de J. Chaussade. Nantes : Université de Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional.

Filmographie sommaire

Base documentaire de la cinémathèque de Bretagne, qui donne accès à une riche filmographie sur l'estuaire de la Loire et ses pêches : <https://www.cinematheque-bretagne.bzh/Base-documentaire-426-0-0-0.html>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Base documentaire de l'Institut national de l'audiovisuel : <https://www.ina.fr/recherche/>

Filmographie de l'ex-ethnopôle Estuarium : <http://www.estuarium.org/reserves/multimedia>

Captation filmographique de la fabrication d'une bourgne dans le cadre de cette fiche (2019) : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02567134/document>

Films issus des collections privés de certains chercheurs et passionnés de l'estuaire (Jean Pichot, ...).

Sitographie sommaire

Site du GIP Loire Estuaire : <http://admin.loire-estuaire.org/accueil>

Site de Terre d'Estuaire : <https://www.terredestuaire.com/>

Site du COREPEM : <http://www.corepem.fr/>

Site du CONAPPED : <https://www.lepecheurprofessionnel.fr/>

Site de l'Etude historique et ethnologique des petits ports de l'estuaire de la Loire : <http://petits.ports.free.fr/article.htm>

Site de la Direction départementale des territoires et de la mer : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

AUDER Michel

Fonctions

Pêcheur aux bourgnes

Coordonnées

Corsept

Nom

BOURIAUD Joseph

Fonctions

Pêcheur aux bourgnes

Coordonnées

Corsept

Nom

CHAUVET Georges

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Marin-pêcheur retraité

Coordonnées

Le Pellerin

Nom

CHAUVET Annick

Fonctions

Poissonnière retraitée

Coordonnées

Le Pellerin

Nom

LABBÉ Patrick

Fonctions

Pêcheur à la bignée

Coordonnées

Lavau-sur-Loire

Nom

CORBINEAU Bernard

Fonctions

Pêcheur aux bourgnes

Coordonnées

Corsept

Nom

MONERIE Nicolas

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

DEBAUX Albert

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

MENGUY Laurent

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Nantes

Nom

PORCHER-LABREUIL Damien

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

GALLENE Marc

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

BOULAY Steeve

Fonctions

Pêcheur en pêcherie fixe de rive

Coordonnées

Saint-Brevin

Nom

RONCIN Guy

Fonctions

Pêcheur en pêcherie fixe de rive

Coordonnées

Saint-Brevin

Nom

QUATREVAUX Roger

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité

Coordonnées

Trentemoult

Nom

PENGRECH Alexis

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Chargé de mission au COREPEM

Coordonnées

Les Sables d'Olonne

Nom

MACE Didier

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial, président de l'AAPPED 44

Coordonnées

Saint-Viaud

Nom

MUSSIÉR Frédéric

Fonctions

Chef de service ONCFS (désormais OFB)

Coordonnées

Frossay

Nom

CRONIER Philippe

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial et marin marine marchande

Coordonnées

Varades

Nom

RIALAND Gilbert

Fonctions

Eleveur et chasseur

Coordonnées

Lavau-sur-Loire

Nom

CHATEAU Jean-Claude

Fonctions

Eleveur, chasseur et éclusier

Coordonnées

Lavau-sur-Loire

Nom

RIPOSSEAU Victoria

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Gestionnaire domaniale GPM NSN

Coordonnées

Nantes

Nom

BOISSIN Christian

Fonctions

Gestionnaire domaniale GPM NSN

Coordonnées

Nantes

Nom

MANDEVILLE Astrid

Fonctions

Artiste et photographe professionnelle

Coordonnées

Paimboeuf

Nom

GUICHAOUA Marcelle

Fonctions

Femme, mère et grand-mère de pêcheurs, vendeuse de poissons

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

ALLAIS-LERAY Renée

Fonctions

Femme et veuve de pêcheurs et marin au commerce

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

BODET Pierre-Louis

Fonctions

Chargé de mission à la Cale de l'Île

Coordonnées

Nantes

Nom

LERAY Gilles

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Retraité de la Réserve de chasse et de faune sauvage du Massereau-Migron

Coordonnées

Frossay

Nom

DUPECHAUD Laure

Fonctions

Chargée de mission Nature 2000 AFB (désormais OFB)

Coordonnées

Nantes

Nom

TOUGERON Cécile

Fonctions

Chargée de mission mer et littoral DDTM 44

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

PORTRAIT Laurent

Fonctions

Gestionnaire domanial DDTM 44

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

TRECANT Stéphanie

Fonctions

Chargée de mission Natura 2000 CD 44

Coordonnées

Nantes

Nom

MERESSE Alain

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité

Coordonnées

Indre

Nom

LE BARDS Pierrick

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Chargé de mission pêche fluviale DDTM 44

Coordonnées

Nantes

Nom

LE BAILLEUX Lise

Fonctions

Chargée de mission GIP Loire Estuaire

Coordonnées

Nantes

Nom

LE BOT Kristell

Fonctions

Chargée de mission GIP Loire

Coordonnées

Nantes

Nom

PORCHER Nathalie

Fonctions

Chargée de mission AAPPED 44

Coordonnées

Saint-Viaud

Nom

LE GREL Laurent

Fonctions

Economiste des pêches

Coordonnées

Rennes

Nom

FOURNIS Frédéric

Fonctions

Chef de service inventaire Région Pays-de-la-Loire

Coordonnées

Nantes

Nom

CHALLOU Dominique

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Adhérent la Cale de l'Île

Coordonnées

Nantes

Nom

FOUCHARD Loïc

Fonctions

Charpentier de marine aux chantiers Fouchard

Coordonnées

Couëron

Nom

CHOSSON Gilles

Fonctions

Pêcheur AEF, président de l'ADAPEF 44

Coordonnées

Le Cellier

Nom

BERGERE Anne

Fonctions

Responsable de la bibliothèque scientifique du muséum d'histoire naturelle de Nantes

Coordonnées

Nantes

Nom

GOUR Adil

Fonctions

Marin-pêcheur

Coordonnées

Saint-Nazaire, Méan

Nom

JALLAIS Michel

Fonctions

Pêcheur à la bignée

Coordonnées

La Chapelle Launay

Nom

CLERO Maurice

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Pêcheur au filet fixe

Coordonnées

Trignac

V.2. Soutiens et consentements reçus

Renée ALLAIS-LERAY, fille et veuve de marins-pêcheurs, Pays-de-Retz et Saint-Nazaire
Michel AUDER et Joseph BOURIAUD, représentants des pêcheurs aux bourgues, Corsept
Pierre-Louis BODET, chargé de mission à l'association La Cale de l'Île, Nantes
Didier MACE, président de l'AAPPED 44, Saint-Viaud
Alexis PENGRECH, chargé de mission au COREPEM, Les Sables-d'Olonne
Nathalie PORCHER, chargée de mission AAPPED 44, Saint-Viaud

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur de la fiche

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Coordonnées

UMR 6051 CRAPE-Arènes, RTPi ApoliMer, PNBI, Rue Dumont-d'Urville, 29280 Plouzané

VI.2. Enquêteurs ou chercheurs associés ou membres de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, 2012-2020

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

SUARD Louison

Fonctions

Etudiante en master d'anthropologie à l'EHESS

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, printemps-été 2018

Nom

COLLIAS Eric

Fonctions

Chercheur indépendant, Ecographe

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, 2015-2020

Nom

DANTO Jules

Fonctions

Ingénieur halieute

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, 2018-2020

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

10 août 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00497

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksnz</uri>